

## DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER (N°RNCP : 4812)

### Informations pratiques

**Durée :** 4,5 mois – 2 sessions

De septembre à janvier

De février à juin

• **Lieu :**

IFPS, 44 Chemin du Sanatorium  
BESANCON

• **Capacité d'accueil :** 25 places par session

• **Dates :**

Du 08/02/2022 au 20/06/2022

Du 29/08/2022 à janvier 2023 (à confirmer)

• **Certification de la formation**

Diplôme d'Etat d'ambulancier

• **Indicateurs de résultats**

Année scolaire 2020/2021 :

Nombre de diplômés : 49

Taux de réussite : 92,5 %

• **Tarifs :**

**Frais de formation : 4.900 €**

Possibilité de prise en charge

(Employeur/OPCO/Pôle emploi ou Région avec une participation de 184€).

Parcours partiels : tarif calculé au

prorata du nombre d'heures

*Formation éligible au CPF*

• **Hébergement**

Pas d'hébergement sur site

• **Restauration**

Self sur site avec paiement par carte bancaire uniquement

• **Stationnement**

Parking gratuit de 200 places

• **Transport en commun**

Ginko Bus ligne 9 Tilleroyes, arrêt « Prolabor »

### Renseignements et inscriptions

Secrétariat formation ambulancier :

Cécile Lombardot :

03.81.41.50.05

[ifa@chu-besancon.fr](mailto:ifa@chu-besancon.fr)

**Site internet CHUB**

<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation : Arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2011/9/28/ETSH1126392A/jo/texte>

### Objectifs de la formation

Définition du métier :

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé. Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à responsabiliser le futur professionnel.

Un apprentissage progressif :

Sur la base du projet pédagogique, l'unité de formation ambulancier garantit aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles.

### Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves de sélection.

Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent avoir réalisé un stage d'orientation professionnelle (140h) dans une ou 2 entreprises (maximum) de transport sanitaire.

Sont dispensés du stage d'orientation professionnelle :

- Les auxiliaires ambulancier en exercice depuis au moins un mois ;
- Les sapeurs-pompiers de Paris ou les marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans.

Par ailleurs, pour se présenter à la sélection, les candidats doivent être titulaires :

- D'un permis de conduire non probatoire catégorie B
- D'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- D'un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier
- D'un certificat médical de vaccinations

### Contenu et durée

La formation est une formation par alternance, avec 2 sessions de formation par année : une session de septembre à janvier et une session de février à juin.

La formation se déroule sur une amplitude de 4,5 mois, 630 heures d'enseignements théoriques et cliniques en institut de formation et en stage, réparties sur 18 semaines comme suit :

- 13 semaines, soit 455 heures d'enseignements théoriques et pratiques ;
- 5 semaines de 35 heures soit 175 heures d'enseignements cliniques (stages)

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales du territoire franc-comtois :

- Service de court ou moyen séjour (personne âgée ou handicapée, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle) : 1 semaine
- Service d'urgence : 1 semaine
- SAMU ou SMUR : 1 semaine

Stage en entreprise de transport sanitaire : 2 semaines

Les modules de formation correspondent à 8 compétences professionnelles à acquérir tout au long de la formation :

- **Module 1 / Compétence 1** : Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient ;
- **Module 2 / Compétence 2** : Apprécier l'état clinique d'un patient ;
- **Module 3 / Compétence 3** : Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections ;
- **Module 4 / Compétence 4** : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients ;
- **Module 5 / Compétence 5** : Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage ;
- **Module 6 / Compétence 6** : Assurer la sécurité du transport sanitaire ;
- **Module 7 / Compétence 7** : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins ;
- **Module 8 / Compétence 8** : Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession.

## Modalités et délais d'admission

2 concours d'entrée en formation ambulancier sont organisés par année scolaire, en avril-mai-juin pour la session de septembre et en octobre-novembre-décembre pour la session de février.

Les épreuves de sélection sont organisées par l'Unité Transversale Concours, en lien avec l'Unité de Formation ambulancier.

Le dossier d'inscription est téléchargeable au niveau du site Internet des concours et des sélections de l'IFPS : <https://chru-besancon.pgfss.fr/#>

### Les épreuves de sélection comportent :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (2 heures) : un sujet de français et un sujet d'arithmétique ;
- Une épreuve orale d'admission (20 minutes) : à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 1°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 2°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 3°) Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- 4°) Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux ;
- 5°) Les auxiliaires ambulanciers ayant exercé, à la date des épreuves, pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une des quatre conditions susmentionnées.

Sont dispensés de l'épreuve orale d'admission, les candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les cinq dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire.

## Stratégies et suivi pédagogiques

### Les méthodes pédagogiques

L'expérience et la posture réflexive sont au cœur du dispositif de formation adapté à toute formation dispensée au sein de l'IFPS. Elle est la clé du développement des compétences. Toute situation est source d'apprentissage : comportements en formation, communications orale et écrite, etc...

Les enseignements magistraux sont allégés et simplifiés au bénéfice des séances de travaux pratiques afin de favoriser l'apprentissage du geste et les démonstrations justifiées des actions.

Le choix d'un dispositif pédagogique de dispensation du contenu pédagogique en séquences « blocs semaines alternés » harmonieusement répartis sur l'ensemble de la formation favorise l'acquisition et la mobilisation progressive des 8 compétences. Les compétences sont particulièrement mobilisées lors des situations professionnelles rencontrées sur le terrain.

Les enseignements spécifiques et réglementaires liés au transport sanitaire terrestre, le partenariat avec les professionnels/experts du transport sanitaire terrestre et de l'Aide Médicale Urgente (AMU) favorisent la compréhension des situations de travail complexes en référence à la législation du travail, de la réponse à l'urgence pré hospitalière. Ce partenariat avec les professionnels de terrain est facteur d'apprentissage pour les élèves et d'efficacité pour la formation.

Au terme de la semaine d'enseignement modulaire, les élèves sont placés en situations simulées d'apprentissage progressif afin d'autoévaluer et d'évaluer le niveau d'acquisition de la semaine ainsi que la capacité de l'élève à transférer ses compétences dans la situation simulée. Des outils de traçabilité sont utilisés à cette fin.

Parallèlement, le **suivi pédagogique** individuel personnalisé permet :

- D'accompagner l'élève dans son parcours de formation avec une dynamique de progression ;
- De favoriser une posture d'analyse et de questionnement de l'élève sur ses acquisitions, son évolution, ses besoins ;
- De favoriser l'émergence de son identité professionnelle ainsi que la construction de son projet professionnel.

## ● Modalités d'évaluation

Différents types d'épreuves sont organisés suivant les modules :

Module 3 et module 8 : Epreuves écrites avec des questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites. L'évaluation de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut et/ou les enseignants extérieurs participant à la formation ;

Module 5, module 7 et module 8 : Epreuves orales par entretien avec un jury sur un sujet, l'exposé d'un thème. Elles peuvent être individuelles ou collectives. L'évaluation de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut et/ou les enseignants extérieurs participant à la formation ;

Module 1, module 2, module 3 et module 4 : Epreuves pratiques simulées (préparation et réalisation des gestes techniques en salle de travaux pratiques avec usage éventuel de mannequin. Elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'un patient en situation fictive. Elles se déroulent en institut de formation. Chaque module est validé par deux évaluateurs au minimum ;

Module 6 : Le stage en entreprise de transports sanitaires terrestres permet à l'apprenant de valider le module et la compétence 6. (Durée du stage : 70h). Le tuteur et/ou référent pédagogique évalue le stagiaire lors de mises en situations professionnelles (conduite, sécurité du transport, respect du code de la route, entretien et vérification du matériel embarqué et de l'ambulance).

## ● Blocs de compétences – Équivalence – Passerelles à l'entrée en formation

Possibilité de valider un/des compétences	Possibilité de dispenses d'enseignement
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Concerne les revalidants	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Pour les bénéficiaires d'un cursus partiel

Les titulaires des diplômes ou titre suivants bénéficient d'un cursus partiel de formation :

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III et V du livre III de la quatrième partie réglementaire du Code de santé publique
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (AVF)
- Diplôme d'ambulancier délivré par un État membre de l'Union Européenne.

La sélection est réalisée sur étude du dossier d'inscription et entretien.

## ● Suites de parcours, passerelles et débouchés

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

De nombreuses possibilités d'embauche sont notamment proposées par les entreprises de transport sanitaire du territoire franc-comtois.

Des passerelles sont possibles pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social, comme le diplôme d'Etat aide-soignant (DEAS)

## ● Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements, ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la référente handicap : Bénédicte GOUNAND

☎ 03.81.41.51.75

@ : [bgounand@chu-besancon.fr](mailto:bgounand@chu-besancon.fr)

## ● L'IFPS en quelques mots

Le regroupement des neuf filières de formation du CHU de Besançon dans un même institut date de septembre 2011.

L'IFPS dispense ainsi la formation préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État) et Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État)
- Masseur kinésithérapeute (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

### Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité, de sécurité dans les pratiques professionnelles,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.